

DEC211387DR07

Décision portant nomination de M. Florent ARNAUD-GODET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement » et nommant M. Eric DEBAYLE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5276 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que M. Florent ARNAUD-GODET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 10 et 11 octobre 2011 et du 21 au 23 novembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Florent ARNAUD-GODET, technicien de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement » à compter du 01 janvier 2021.

M. Florent ARNAUD-GODET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Florent ARNAUD-GODET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *LYON* le *06/04/21*

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Le directeur de l'unité
Eric DEBAYLE



Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

